

Modalités d'attribution des bourses SFLS aux professionnels de santé Congrès de Nantes 2015

La SFLS renouvelle en 2015 son opération d'attribution de bourses, afin de permettre aux personnes en manque de financement, de participer malgré cela au Congrès de la société les 8 et 9 octobre 2015 à Nantes.

Les personnes concernées sont :

les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des patients infectés par le VIH, pouvant en théorie bénéficier d'autres financements (Formation Continue, Laboratoires Pharmaceutiques, Associations autres que la SFLS), mais qui ont été refusés, et qui sont fortement motivées à participer à cette manifestation annuelle.

Les frais pris en charge sont :

➔ inscription au congrès, déplacement, hébergement.

Conditions d'obtention :

Adresser une demande au trésorier de la SFLS :

➔ par courrier ou courriel,

Mr le Dr David REY
Le Trait d'Union - Centre de Soins de l'Infection par le VIH
NHC, Hôpitaux Universitaires, 1 Place de l'Hôpital
67091 STRASBOURG CEDEX
Adresse mail : david.rey@chru-strasbourg.fr

Ce dossier doit comprendre :

1. Une lettre motivée de participation au congrès avec le lieu et le descriptif de l'activité professionnelle.
2. Une lettre de refus de la prise en charge par la formation continue, ou d'autres demandes ayant abouti à un refus.

➔ la date limite d'envoi des demandes de bourse est fixée au 1^{er} septembre.2015.

- En cas d'accord, le candidat à la bourse devra s'inscrire au Congrès, étant exonéré des frais d'inscription, et avancer les frais de déplacement et hébergement, qui seront ensuite remboursés sur justificatif par la Société Nex-Com après le Congrès.
- Le bureau et le conseil d'administration ne peuvent s'engager que sur un nombre limité de bourses, les décisions d'attribution ou non, vous parviendront rapidement après la clôture des demandes.

David REY
Trésorier